

# CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du 12 AVRIL 2021*

---

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

---

*Affiché en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

L'an deux mil vingt-et-un, le douze du mois d'Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 14 (dont 3 pouvoirs)**

Date de convocation : 06 Avril 2021

Etaient présents : Messieurs Stéphane ROUDIER, Jean DEMAISON, Patrick GAGNEPAIN, Denis ESCALEIRA-RIBEIRO, Philippe LEROY, Claude LALANDE, Pascal SALON, Mesdames Sylvie GUERRA-MARTINS, Laure LAJOINIE, Alexandra MALLET et Isabelle SEGUY.

Absente excusée : Madame Marie SCHNEIDER

Absents excusés et représentés :

Monsieur Ludwig GERVELAS représenté par Madame Sylvie GUERRA-MARTINS

Monsieur Eddy NOUAILHANE représenté par Monsieur Stéphane ROUDIER

Monsieur Sylvain DELAHAIES représenté par Monsieur Patrick GAGNEPAIN

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SEGUY

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le plan de financement des travaux de la Commanderie et les demandes de subventions y afférentes.

Le conseil Municipal donne son accord.

---

### Ordre du jour

---

- Vote du Compte Administratif,
- Approbation des comptes de gestion (Commune et clôture budget Lotissement),
- Affectation du résultat de l'exercice 2020,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,
- Vote du Budget 2021,
- Acquisition Rue du Mas, partie de la parcelle A n° 973,
- Désignation d'un correspondant défense,
- Motion contre le projet de réforme du groupe EDF,
- Prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
- Point Travaux,
- Divers

## Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03/02/2021

Aucune remarque n'est formulée.  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

### Compte de gestion de clôture 2020 Budget annexe – Lotissement Maurival Haut

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'ensemble des écritures comptables et budgétaires relatives au lotissement Maurival Haut ayant été passé en 2019, le budget annexe Lotissement Maurival Haut a été clôturé au 31 Décembre 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte de gestion 2020 retraçant les opérations de clôture dressé par Monsieur Didier SOUQUERE, Trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement Maurival Haut sans observation, ni réserve.

### Compte Administratif et Compte de Gestion 2020 Budget Principal

Monsieur Claude LALANDE préside la séance. Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et toutes les décisions modificatives de l'exercice 2020, délibère sur le Compte Administratif de la commune dressé par Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire, qui a quitté la salle lors du vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	577 111,78	0,00	23 934,66	0,00	601 046,44
Opérations de l'exercice	478 605,25	682 818,79	128 639,48	186 118,33	607 244,73	868 937,12
<b>Totaux</b>	<b>478 605,25</b>	<b>1 259 930,57</b>	<b>128 639,48</b>	<b>210 052,99</b>	<b>607 244,73</b>	<b>1 469 983,56</b>
Résultats de clôture	0,00	781 325,32	0,00	81 413,51	0,00	862 738,83
Restes à réaliser			587 185,85	25 828,00	587 185,85	25 828,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>478 605,25</b>	<b>1 259 930,57</b>	<b>715 825,33</b>	<b>235 880,99</b>	<b>1 194 430,58</b>	<b>1 495 811,56</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>781 325,32</b>	<b>479 944,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 380,98</b>

Le conseil Municipal lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif.  
Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le Compte de Gestion dressé par Monsieur Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve.

## Affectation du résultat

Le Compte Administratif voté, Monsieur le Maire préside la séance.

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020  
Considérant les éléments suivants

<b>Pour mémoire</b>	
Résultat de fonct. antérieur reporté	577 111,78
Résultat d'investissement antérieur reporté	23 934,66

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020</b>	
Résultat de l'exercice	57 478,85
Résultat antérieur	23 934,66
Solde d'exécution cumulé (001)	81 413,51

<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	
Dépenses	587 185,85
Recettes	25 828,00
Solde des restes à réaliser	-561 357,85

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	81 413,51
Rappel du solde des restes à réaliser	-561 357,85
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>479 944,34</i>

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	204 213,54
Résultat antérieur	577 111,78
Total à affecter	781 325,32

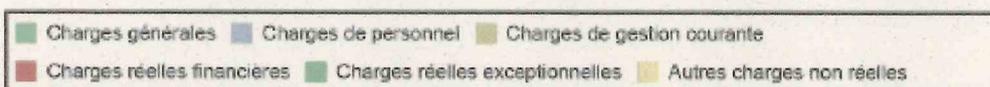
  

<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	479 944,34
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
<b>TOTAL du 1068</b>	<b>479 944,34</b>
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	301 380,98

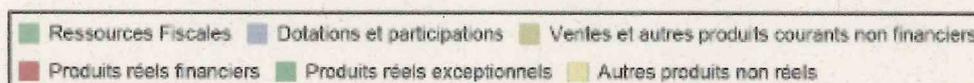
## Valorisation financière et fiscale

Monsieur le Maire présente au conseil le document de valorisation financière et fiscale de la commune établi par les services de la Direction Générale des Finances Publiques

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### REPERES

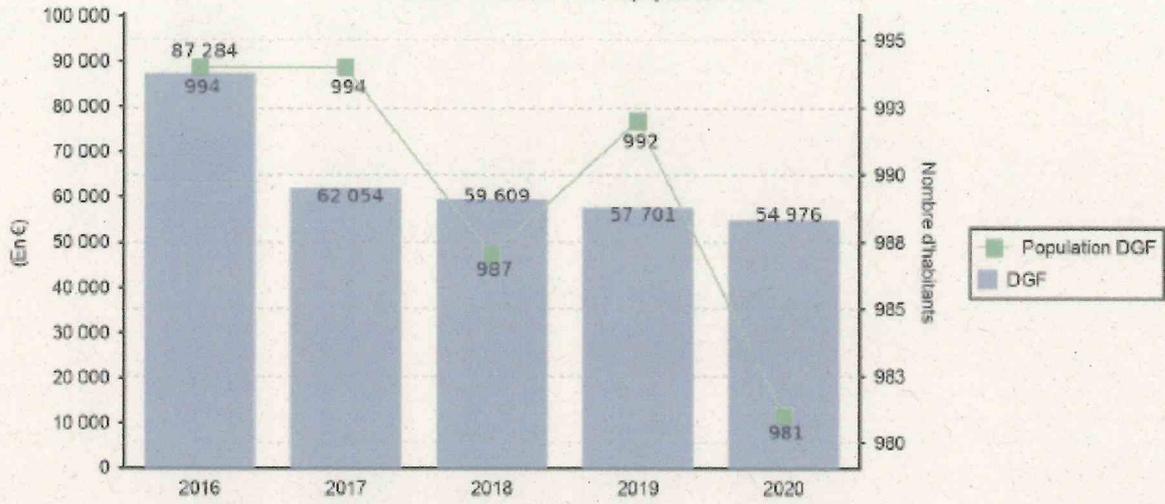
En €/hab	2020			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	532	416	445	453
Dotations et participations	142	238	219	206
Ventes et autres produits courants non financiers	76	91	93	94
Produits réels financiers	0	0	0	1
Produits réels exceptionnels	0	18	9	9

Strate de référence :

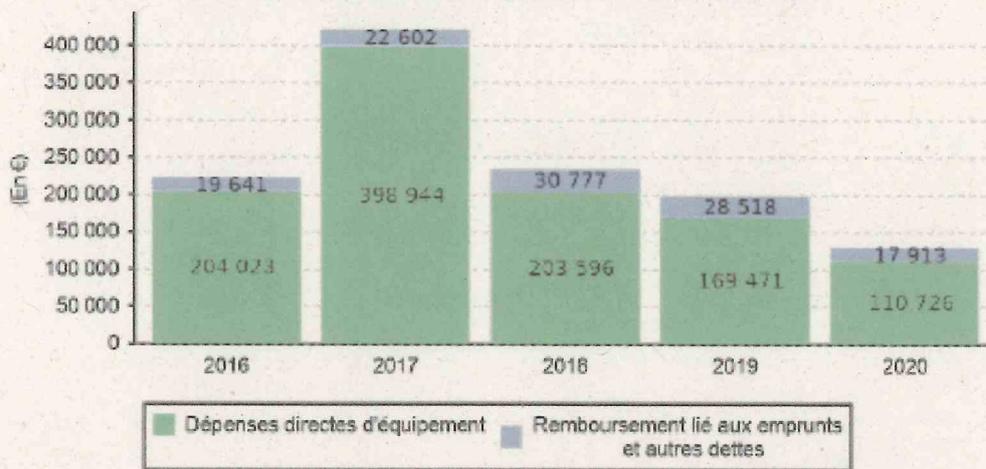
Population : 898

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Évolution de la DGF et de la population DGF



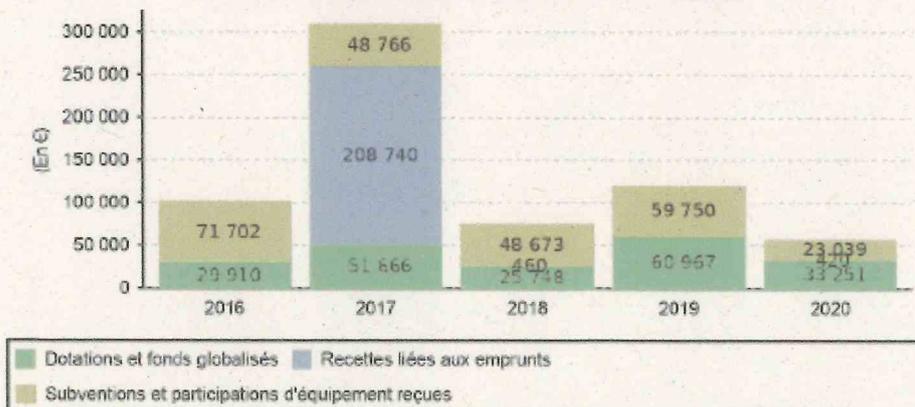
ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	2020			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	123	256	254	271
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	20	73	70	75

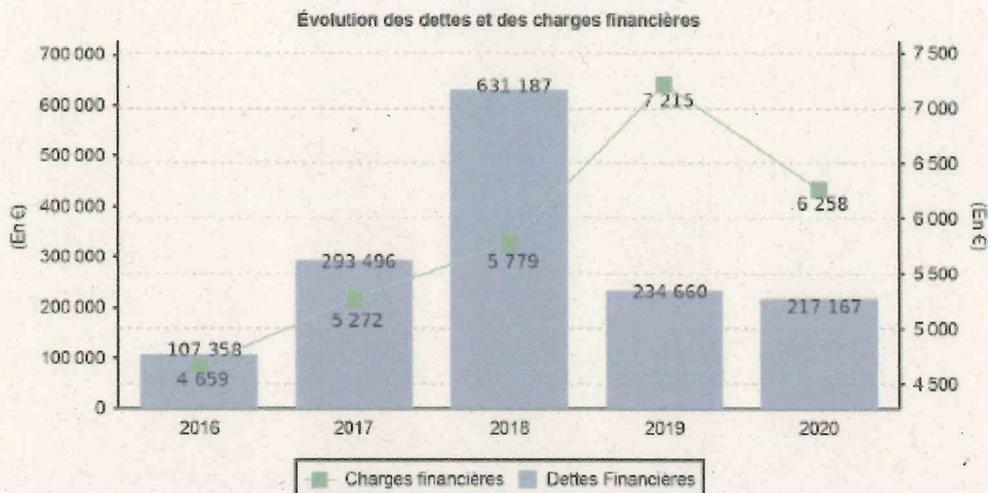
ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

2020

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	37	47	50	56
Recettes liées aux emprunts	0	70	47	54
Subventions et participations d'équipement reçues	26	75	79	87



BILAN EN 2020

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut	9 573 156	Ressources propres	10 218 728
Actif circulant	15 721	Dettes financières	217 167
Trésorerie	848 886	Passif circulant	1 868
		Fonds de roulement net global	862 739
		BFR	13 852

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 848\,886$$

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable pour 2021, pour chacune des taxes directes locales, décide de voter les taux portés au paragraphe I de l'état n° 1259 soit :

- Taxe Foncière (bâti) : 40,21
- Taxe Foncière (non bâti) : 71,27

## Approbation du budget primitif 2021 – Budget Principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 934 169,98 €

Recettes : 934 169,98 €

### Section d'Investissement :

Dépenses : 775 583,85 €

Recettes : 775 583,85 €

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	333 110,92	0,00	332 400,00	332 400,00	332 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	283 900,00	0,00	306 110,00	306 110,00	306 110,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	81 850,00	0,00	87 670,65	87 670,65	87 670,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>707 860,92</b>	<b>0,00</b>	<b>735 180,65</b>	<b>735 180,65</b>	<b>735 180,65</b>
66	Charges financières	8 260,00	0,00	5 708,00	5 708,00	5 708,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	29 300,00		31 483,33	31 483,33	31 483,33
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>743 420,92</b>	<b>0,00</b>	<b>772 371,98</b>	<b>772 371,98</b>	<b>772 371,98</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	415 420,00		161 798,00	161 798,00	161 798,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 430,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>420 850,00</b>		<b>161 798,00</b>	<b>161 798,00</b>	<b>161 798,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 164 270,92</b>	<b>0,00</b>	<b>934 169,98</b>	<b>934 169,98</b>	<b>934 169,98</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>934 169,98</b>
---	--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	52,83	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	25 532,79	0,00	25 240,00	25 240,00	25 240,00
73	Impôts et taxes	312 218,00	0,00	447 061,00	447 061,00	447 061,00
74	Dotations et participations	242 855,00	0,00	131 526,00	131 526,00	131 526,00
75	Autres produits de gestion courante	6 500,00	0,00	10 802,00	10 802,00	10 802,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>587 158,62</b>	<b>0,00</b>	<b>622 129,00</b>	<b>622 129,00</b>	<b>622 129,00</b>
76	Produits financiers	0,52	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	10 660,00	10 660,00	10 660,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>587 159,14</b>	<b>0,00</b>	<b>632 789,00</b>	<b>632 789,00</b>	<b>632 789,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>587 159,14</b>	<b>0,00</b>	<b>632 789,00</b>	<b>632 789,00</b>	<b>632 789,00</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>301 380,98</b>
---	---	-------------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>934 169,98</b>
---	--	-------------------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 865,00	63 000,00	97 300,00	97 300,00	160 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>835 715,00</b>	<b>524 185,85</b>	<b>58 548,00</b>	<b>58 548,00</b>	<b>582 733,85</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>989 080,00</b>	<b>587 185,85</b>	<b>155 848,00</b>	<b>155 848,00</b>	<b>743 033,85</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 350,00	0,00	18 550,00	18 550,00	18 550,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	14 000,00		14 000,00	14 000,00	14 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>32 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 550,00</b>	<b>32 550,00</b>	<b>32 550,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 021 430,00</b>	<b>587 185,85</b>	<b>188 398,00</b>	<b>188 398,00</b>	<b>775 583,85</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 021 430,00</b>	<b>587 185,85</b>	<b>188 398,00</b>	<b>188 398,00</b>	<b>775 583,85</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	775 583,85
--	------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	48 866,96	25 828,00	0,00	0,00	25 828,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>423 866,96</b>	<b>25 828,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 828,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	28 800,00	0,00	28 800,00	28 800,00	28 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	123 978,38	0,00	479 944,34	479 944,34	479 944,34
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>152 778,38</b>	<b>0,00</b>	<b>506 544,34</b>	<b>506 544,34</b>	<b>506 544,34</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>576 645,34</b>	<b>25 828,00</b>	<b>506 544,34</b>	<b>506 544,34</b>	<b>532 372,34</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	415 420,00		161 798,00	161 798,00	161 798,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 430,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>420 850,00</b>		<b>161 798,00</b>	<b>161 798,00</b>	<b>161 798,00</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	<b>997 495,34</b>	<b>25 828,00</b>	<b>668 342,34</b>	<b>668 342,34</b>	<b>694 170,34</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	81 413,51
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	775 583,85
--	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 de la commune.

---

### **Acquisition Rue du Mas – Partie de la parcelle cadastrée Section A n° 973**

---

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la rue du Mas. Madame Julienne SOTTON, a accepté de céder à la Commune, pour l'euro symbolique, la surface nécessaire sur la parcelle lui appartenant, cadastrée section A n° 973 – 4, rue du Mas, soit 18 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide aux fins de régularisation de l'emprise de la rue du Mas de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 973, appartenant à Madame Julienne SOTTON domiciliée 4, rue du Mas - 24570 CONDAT-SUR-VEZERE, soit 18 m<sup>2</sup>,
- Fixe le montant de l'acquisition à l'euro symbolique,
- Dit que les frais relatifs à cette acquisition (géomètre et notaire) seront à la charge de la commune,
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte et document nécessaire à l'acquisition de cette portion de parcelle.

---

### **Désignation d'un correspondant Défense**

---

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de procéder à la désignation d'un correspondant « Défense » dont le rôle est de sensibiliser les administrés aux questions de défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Isabelle SEGUY pour assurer la mission de correspondant Défense au sein de la Commune de Condat-sur-Vézère

---

### **Prise de compétence communautaire « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération n° 2021.051, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a délibéré favorablement sur la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) et en vertu des articles L. 1231-1 et L. 1231-1 -1 du code des transports,

Considérant que la loi LOM programme, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité, les Communautés de Communes doivent délibérer d'ici le 31 mars 2021 pour se saisir ou non de la compétence. Après la délibération du Conseil Communautaire, les Conseils Municipaux des communes membres ont 3 mois pour se prononcer à la majorité qualifiée afin que le transfert de compétence puisse prendre effet au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Monsieur le Maire expose au Conseil les principes et obligations de gouvernance de la mobilité prévus par la loi LOM

Une organisation de la compétence mobilité à deux niveaux :

- L'intercommunalité, AOM locale, compétente pour tous les services à l'intérieur de son ressort territorial,
- La Région, AOM régionale, compétente pour tous les services qui dépassent le ressort territorial d'une AOM locale. La loi prévoit une coordination, entre ces deux niveaux, pilotée par la Région à l'échelle des bassins de mobilité

La Communauté de Communes peut exercer sa compétence :

- Soit l'échelle de son territoire,
- Soit à une échelle plus large (PETR ou syndicat mixte), après transfert de la compétence.

Une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) assure la planification, le suivi et l'évaluation des politiques de mobilités. L'AOM met en place les services adaptés aux besoins des habitants comme par exemple une ligne de transport à la demande, un service d'auto-partage, le soutien à une agence des mobilités mais peut aussi choisir de ne pas créer de service de transport régulier.

**Les obligations des AOM sont les suivantes :**

- La planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité en concertation avec les acteurs concernés,
- Création d'un comité des partenaires qui réunit a minima une fois par an des représentants des employeurs, des associations d'usagers ou d'habitants, et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place,
- Contribution aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.

**Les missions des AOM sont facultatives et les différentes possibilités d'actions sans obligation :**

- Organiser des services publics de transports réguliers urbains ou non urbains,
- Organiser des services publics de transport scolaire que la région organise aujourd'hui mais seulement si la Communauté de Communes le demande,
- Organiser des services publics de transport à la demande, ces services constituant une réponse adaptée en complément des transports collectifs ou pour des besoins plus diffus,
- Organiser des services de mobilités actives et partagées comme les services de location de vélos, plateforme de mise en relation pour le covoiturage...
- Organiser des services de mobilités solidaires,
- Offrir un service de conseil et d'accompagnement pour les personnes vulnérables,
- Mettre en place un service de conseil en mobilité pour les employeurs ou gestionnaires d'activités générant des flux de déplacement importants.

La prise de compétence ne constitue pas un coût supplémentaire pour la Communauté de Communes. Elle offre la possibilité de prélever le versement mobilité auprès des entreprises du territoire si un transport public régulier est mis en place.

Cette prise de compétence n'emporte pas transfert du transport scolaire

**Les avantages de la compétence au niveau communautaire plutôt que régional :**

- Devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité pour les habitants, les employeurs, les acteurs du territoire mais aussi vis-à-vis des autres collectivités,
- Maîtriser l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité dans le cadre du projet de territoire de manière coordonnée avec la Région et les autres AOM tout en décidant des services de mobilité que la Communauté souhaite organiser ou soutenir.

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes a sollicité les Communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette modification statutaire, et que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification, leur décision sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la Communauté de Communes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

---

### Motion contre le projet de réforme HERCULE

---

Monsieur le Maire rapporte au Conseil les éléments suivants :

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or, le projet de réorganisation d'EDF baptisé « HERCULE » qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour projet de créer d'un côté un « EDF Bleu » comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un « EDF Vert », partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 35 %, ainsi le capital d'« EDF vert » serait ouvert aux investisseurs extérieurs comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités d'outre-mer..., ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité, ceux-ci étant des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'« EDF vert » reposerait essentiellement sur celle d'Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à ENEDIS mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d'énergies).

Or, ce schéma présente des risques majeurs pour EDF. Nos inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans « EDF Vert » et la structure du capital d'« EDF vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aurait-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'« EDF vert » afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

Les collectivités pourront ainsi décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour financer les activités de services.

La commune de Condat-sur-Vézère affirme qu'EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat.

Le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'oppose au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

## Commanderie

### Approbation du plan de financement prévisionnel - Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par acte notarié en date du 29 Décembre 2020 dont la signature a dûment été autorisée par délibération du 28 Août 2020, la Commune a acquis le site de « La Commanderie de Condat-sur-Vézère ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il y a lieu d'arrêter une première phase de travaux afin de parer dans un premier temps aux travaux d'urgence et de mise en sécurité et faire établir une étude de faisabilité du projet.

Le coût de la phase 1 de l'opération de réhabilitation de « La Commanderie de Condat-sur-Vézère » s'élève à 445 418,97 € hors taxes tel que ventilé comme suit et conformément au tableau ci-annexé :

Acquisition (hors frais notariés)	350 000,00 €
Etude de faisabilité	27 455,00 €
Travaux d'urgence et de mise en sécurité	67 963,97 €
	<hr/> 445 418,97 €

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental dans le cadre des contrats territoriaux.

Le plan de financement prévisionnel envisagé est le suivant :

Etat (DRAC) :

Etude de faisabilité : 30 %	8 236,50 €
Bardage provisoire : 40 %	1 213,08 €
Travaux d'urgence : 30 %	19 479,38 €

Conseil Régional

Travaux d'urgence : 30 %	20 389,19 €
--------------------------	-------------

Conseil Départemental

Acquisition et Travaux d'urgence : 25 %	104 490,99 €
---	--------------

Autofinancement

150 000,00 €

Emprunt

141 609,83 €

---

445 418,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme présenté et son plan de financement prévisionnel,
- S'engage à mettre en œuvre ces opérations,
- S'engage à préfinancer le montant de la TVA sur ces travaux,
- Sollicite, pour la mise en œuvre de la phase 1 de réhabilitation de « La Commanderie de Condat-sur-Vézère », l'aide financière :
  - de l'Etat (DRAC),
  - du Conseil Régional,
  - du Conseil Départemental,
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Annexe

**Réhabilitation de l'ancienne Commanderie de Condat**  
Phase 1 - Faisabilité et travaux d'urgence

<b>DEPENSES</b> Engagées/à venir	Montant HT en €	Montant HT en €	<b>RECETTES/subventions</b> Confirmé/à valider	Taux	Montant prévisionnel en €
Acquisition (hors frais notariés)		350 000,00			
Etude de faisabilité - APGO		27 455,00	Etat - DRAC Etude de faisabilité	0,30	8 236,50
Travaux d'urgence		67 963,97			
Réparations - Couverture provisoire bardage acier - Logis	3 032,70		Etat - DRAC Bardage provisoire	0,40	1 213,08
Réfection Charpente -Toiture - Bâtiment de liaison	9 094,26		Etat - DRAC Sur travaux d'urgence	0,30	19 479,38
Réfection Charpente -Toiture - Tour	27 302,54		Région Sur travaux d'urgence	0,30	20 389,19
Réfection Charpente -Toiture - Bâchage de sécurité	17 723,75		Département Contrats territoriaux sur acquisition et travaux d'urgence	0,25	104 490,99
Mise en sécurité - Planchers et étayage du logis	5 550,72		Autofinancement	-	150 000,00
Mise en sécurité - Abattage de 6 peupliers en bordure du Coly	5 260,00		Emprunt	-	141 609,83
<b>Total Dépenses</b>		445 418,97	<b>Total Recettes</b>		445 418,97

Questions diverses : il a été décidé que les peupliers seraient élagués et non étêtés.

Monsieur Gagnepain fait part au conseil que des chantiers de travaux participatifs seront organisés pour débarrasser les bâtiments.

Madame Seguy est chargée de se renseigner auprès SIRTOM sur la possibilité de disposer de bennes pouvant recueillir les gravats et autres matériaux.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Lalande pour le travail de nettoyage extérieur qu'il a effectué.

**Divers**

Aménagement carrefour Avenue de Coly et rue des Rouchoux : Monsieur Escalera fait part au conseil que la commission des travaux, réunie le 21/03, a procédé à l'analyse des offres de Maîtrise d'œuvre reçues et déterminé les critères de sélection suivants : : prix, délais et action développement durable. La proposition du cabinet A2i – 37 rue du puits de la Barre – 24470 Saint Pardoux La Rivière a été retenue pour un montant H.T de 16 562,00 €.

Madame Guerra Martins informe le conseil de la nécessité d'installer des stores extérieurs pour les fenêtres de la classe de maternelle, côté jardin. Madame Guerra Martins est chargée de faire établir un devis.



Le Maire,

Stéphane ROUDIER